



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCÈS-VERBAL

***Séance du
Vendredi 21 Avril 2023 – 18h00***

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2023 – 18H00

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Centre social et de Prévention Nicole PAULO – Modification du collège des élus au sein du Conseil Consultatif

FINANCES

2. Garantie de la commune d'un emprunt de 1 007 023 € contracté par l'interrégionale Polygone SA à la Caisse des Dépôts et Consignations pour son programme de réhabilitation de 39 logements locatifs résidence « Les Miattes »
3. Augmentation de la participation financière de la Ville de Figeac à l'acquisition de chèques déjeuner pour les agents communaux – Décision budgétaire modificative n°2

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

4. Délégation de service public pour l'exploitation du Domaine touristique du Surgié – Approbation du cahier des charges et lancement de la consultation – Création de la commission de délégation de service public et désignation des membres de la commission

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

5. Dispositif de soutien financier aux entreprises commerciales et artisanales pour des équipements de sécurité

CULTURE & PATRIMOINE

6. Festival de Théâtre de Figeac – Édition 2023 – Convention d'objectifs avec l'association « ScénOgraph »
7. Convention cadre de partenariat culturel entre la Ville de Figeac et la communauté de communes Grand-Figeac

SPORT & VIE ASSOCIATIVE

8. Association « Groupe Sportif Figeacois » - Convention de partenariat

ESPACE PUBLIC & CADRE DE VIE

9. Appel à Manifestation d'Intérêt concurrent pour l'installation d'une guinguette éphémère sur le site du Surgié
10. Aérodrome de Figeac-Livernon – Création d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques

ÉDUCATION & VIE SOCIALE

11. Lycée Champollion – Convention de partenariat à la tenue du concours général national d'usinage

GESTION DES RISQUES

12. Secteur minier de Planioles – Système d'information sur les sols – Avis du Conseil Municipal

ENVIRONNEMENT

13. Réalisation d'un bassin d'orage chemin du Moulin de Laporte – Présentation de la procédure en cours et autorisation de poursuivre

DOMAINE DE LA COMMUNE

14. Lieu-dit « Hauteval » - Réseau électrique – Constitution d'une servitude pour distribution d'électricité

QUESTIONS DIVERSES

Le vingt et un avril deux mille vingt trois à 18 heures 00, le Conseil Municipal de **FIGEAC** s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. André MELLINGER, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 14 avril 2023.

Présents : Mmes et Ms MELLINGER, LANDES, COLOMB, BALDY, SOTO, BRU, LAPORTERIE, FAURE, LARROQUE, LUIS, STALLA, ALLATRE-LACAILLE, GAZAL, DELESTRE, LANDREIN, BROUQUI, GONTIER.

Absents excusés ayant donné pouvoir : Christiane SERCOMANENS à Antoine SOTO, Michel LAVAYSSIÈRE à Bernard LANDES, Claude GENDRE à Marta LUIS, Étienne LEMAIRE à Pascal BRU, Gilles CROS à Nathalie FAURE, Frédéric RUBAUD à Guillaume BALDY, Reyda SEHLAOUI à Scarlett ALLATRE-LACAILLE, Léa BOLLER à Hélène GAZAL, Arnaud LAFRAGETTE à Philippe BROUQUI, Pascal JANOT à Patricia GONTIER.

Absents : Hélène LACIPIÈRE, Pascal RENAUD.

Secrétaire de séance : Hélène LAPORTERIE.

CENTRE SOCIAL ET DE PRÉVENTION NICOLE PAULO - MODIFICATION DU COLLÈGE DES ÉLUS AU SEIN DU CONSEIL CONSULTATIF

Par délibération en date du 29 juin 2017, le Conseil Municipal avait approuvé la création d'un Conseil Consultatif au sein du Centre Social et de Prévention Nicole Paulo (CSP) présidé par Monsieur le Maire et composé comme suit :

- 5 élus municipaux désignés par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle,
- 1 représentant du Département du Lot,
- 1 représentant de la communauté de communes Grand-Figeac,
- 3 représentants des usagers désignés par tirage au sort après appel à candidatures,
- 3 représentants des associations actives au sein du CSP.

A ce jour ce conseil se réunit au moins une fois par an. Il constitue un lieu d'échanges, d'écoute et d'expression autour des projets et des actions du CSP. Il est animé par le Directeur du CSP et son équipe. Le Directeur de l'Espace Jeunes intercommunal est associé aux travaux de ce Conseil Consultatif.

Par délibération du 30 mai 2022, cinq membres du Conseil Municipal ont été désignés pour constituer le collège des élus municipaux :

- Christiane SERCOMANENS
- Guillaume BALDY,
- Marie-Claire LUCIANI,
- Patricia GONTIER,
- Christine DELESTRE

Il convient d'actualiser la composition du collège des élus municipaux au sein de ce Conseil Consultatif.

Je vous propose d'en délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉSIGNE pour constituer le collège des élus municipaux au sein du Conseil Consultatif du Centre Social et de Prévention Nicole Paulo :

- **Christiane SERCOMANENS**
- **Guillaume BALDY**
- **Scarlett ALLATRE-LACAILLE**
- **Patricia GONTIER**
- **Christine DELESTRE**

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

GARANTIE DE LA COMMUNE D'UN EMPRUNT DE 1 007 023 € CONTRACTÉ PAR L'INTERRÉGIONALE POLYGONE SA À LA CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS POUR SON PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE 39 LOGEMENTS LOCATIFS RÉSIDENCE "LES MIATTES"

L'interrégionale POLYGONE S.A d'HLM sollicite la garantie de la commune à hauteur de 50 % d'un emprunt d'un montant de 1 007 023 € (soit 503 511.50 €), contracté auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS pour son programme de réhabilitation de 39 logements Résidence Les Miattes à FIGEAC.

M. BROUQUI : « Cette réhabilitation concerne l'extérieur ou également l'intérieur ? J'ai vu qu'ils avaient commencé des travaux en extérieur de ces bâtiments. Il ne faudrait pas que cela concerne quelque chose qui a déjà été fait. »

Monsieur le Maire : « Entre nous, je pense que pour un million on fait un peu plus que l'extérieur. Ils ont dû remettre certainement aux normes au niveau de l'isolation. Honnêtement, je n'ai pas la réponse mais uniquement le contrat de prêt. On leur posera la question et on donnera la réponse postérieurement ».

M. LANDREIN : « Quand j'ai vu arriver cette délibération j'ai cru que l'on allait parler de l'îlot Séguier. Visiblement ce n'était pas le cas. Si ce n'est pas aujourd'hui ou en fin de soirée, il faudrait peut-être faire un point dessus car cela fait quelques temps que l'on n'en a pas entendu parler. »

Monsieur le Maire : « Cela n'attendra pas la fin de soirée car c'est Mme LACIPIÈRE qui suit le dossier et elle est absente. Ce que je peux vous dire c'est que de nouvelles fresques intéressantes datant du Moyen-Âge ont été découvertes dans les étages. Maintenant que ce diagnostic a été posé, sous-couvert de la DRAC, va se poser la question de leur conservation. Je me suis interrogé sur le risque de retard de la conclusion des travaux par l'ABF. Nous nous sommes entendus sur la tenue d'une réunion sur le sujet. Il y a des solutions de conservation sans pour autant les mettre en valeur tout en les protégeant, en les laissant derrière une cloison tout en le répertoriant. Si ces fresques se retrouvent dans une pièce de vie, on peut tout à fait imaginer de les mettre en valeur. Je ne sais pas si vous avez visité les travaux de l'Hôtel du Viguier mais il y a une pièce où une sorte de découpage a été réalisé dans le doublage tout en laissant un encadrement permettant de laisser la fresque à vue. Pour le reste, on en reparle avec Mme LACIPIÈRE après la réunion. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VU les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article 2305 du Code Civil,

VU le contrat de prêt n° 144871 en annexe signé entre INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM ci-après l'emprunteur, et la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS.

ARTICLE 1 :

La Commune de Figeac accorde sa garantie à hauteur de 50% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 1 007 023 € souscrit par INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM auprès de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 144871.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 503 511.50 € augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

ARTICLE 2

La garantie de la commune est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à INTERREGIONALE POLYGONE SOCIETE ANONYME D'HLM pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans

jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

ARTICLE 3

Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoins, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ce prêt.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

COMMISSIONS COMMUNALES PERMANENTES - MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION

Rédigé par : Direction Générale des Services

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération du 16 juillet 2020, le Conseil Municipal a procédé à la création et à la désignation des membres des commissions communales permanentes.

Sans modifier le nombre de membres de ces commissions, il est proposé de remplacer Madame Nathalie FAURE par Monsieur Frédéric RUBAUD et réciproquement, dans deux commissions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide :

Nathalie FAURE remplace Frédéric RUBAUD en qualité de membre de la Commission n°4 (Culture, Patrimoine, Sport, Éducation et Vie associative)

Frédéric RUBAUD remplace Nathalie FAURE au sein de la Commission n°3 (Environnement, Transition énergétique et Communication)

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

AUGMENTATION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE FIGEAC À L'ACQUISITION DE CHÈQUES DÉJEUNER POUR LES AGENTS COMMUNAUX - DÉCISION BUDGÉTAIRE MODIFICATIVE N°2

Par délibération en date du 29 juin 2017, le conseil municipal a décidé la mise en place de titres restaurants au bénéfice du personnel communal permanent (fonctionnaires stagiaires et titulaires, agents contractuels de droit public sous contrat à durée indéterminée) ainsi qu'aux agents contractuels de droit public sous contrat à durée déterminée lorsque le contrat initial est égal ou supérieur à 12 mois. Suite au Comité technique qui s'est réuni le 26 septembre 2022, il a été décidé de porter le nombre maximum pouvant être attribué à 7 carnets de 10 titres au lieu de 6 par année civile avec une valeur faciale de 5€.

Dernièrement, lors du Comité Social Territorial (qui se substitue au Comité Technique) réuni le 6 avril, il a été proposé d'augmenter la participation financière de l'employeur pour ces titres repas et de porter le taux de prise en charge employeur à 60% au lieu de 50% soit 5 € supplémentaire par carnet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré,

DÉCIDE de porter la prise en charge de l'employeur au financement des titres repas à 60% (augmentation de 50 à 60%) et décide que le nombre de carnets de titres de repas sera de 7 au lieu de 6 à compter de cette année 2023.

DIT que les crédits nécessaires pour l'augmentation de la prise en charge à hauteur de 60% seront inscrits au budget soit une enveloppe supplémentaire annuelle maximale de 4 900 € (140 agents x70 titres x0,50 €). Le coût budgétaire pour l'attribution d'un carnet supplémentaire par agent ayant été budgétisé lors de l'approbation du BP.

AUTORISE M le Maire à procéder au transfert de crédits en section de fonctionnement au Budget Primitif 2023 comme suit :

Section de fonctionnement :

Art 6478	Autres charges sociales diverses (imputation 003498) :	+ 4 900 €
Art 022	Dépenses imprévues (imputation 001108) :	- 4 900 €

Rappel :

- Valeur faciale du titre : 5€ (10 titres par carnet)
- Attribution maximum de 7 carnets par an aux agents éligibles tels que définis par délibération en date du 29 juin 2017.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'EXPLOITATION DU DOMAINE TOURISTIQUE DU SURGIÉ – APPROBATION DU CAHIER DES CHARGES ET LANCEMENT DE LA CONSULTATION – CREATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC ET DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION.

La Commune de Figeac est propriétaire d'un équipement touristique installé sur les rives du Célé à moins de 2 km du centre-ville, dénommé « le Domaine du Surgié » se composant de deux entités d'une part, la résidence de tourisme « *les Oustalous* », comprenant 30 maisons en dur de style quercynois, quatre chalets, et le camping comprenant 103 emplacements, 16 mobil-homes avec terrasse.

L'ensemble de ces équipements est classé 3 étoiles.

Le site comprend également une structure centrale multifonctions (espaces d'accueil, administration et gestion, boutique) comportant un restaurant d'une capacité de 90 couverts et une aire de stationnement pour autocars.

Cet équipement touristique est situé à proximité immédiate d'un plan d'eau et d'un complexe nautique intercommunal – lequel complexe relève de la compétence du Grand-Figeac - accessibles au public.

Ce plan d'eau n'est pas, à ce jour, ouvert à la baignade ni aux activités nautiques ou de pêche et doit faire l'objet, ces prochaines années, d'un vaste programme de renaturation qui offrira des potentialités nouvelles.

Les grandes étapes de la constitution des différentes entités représentant le Domaine touristique du Surgié, objet du présent cahier des charges, sont les suivantes :

2008

Construction du restaurant

2010

Extension du restaurant (réception + salle d'animation)

Implantation de 6 écolodges

Classement *** Camping

2011

Classement ** Oustalous

2018

Remplacement de 7 mobil-homes

Implantation de 4 cocosweets

2019

Remplacement de 9 mobil-homes

2020

Rénovation Oustalous tranche 1 (15 gîtes)

2021

Rénovation Oustalous tranche 2 (15 gîtes)

Implantation de 4 chalets

Classement *** (Oustalous + camping)

Cet équipement est exploité par la SAS Figeac Plein Air Vacances selon un contrat de délégation de service public signé en 2015 pour une durée de 8 ans, contrat qui viendra donc à terme le 30 octobre 2023.

Le **compte-rendu d'exploitation** du Domaine du Surgié par la société Figeac Plein Air vacances fait notamment état des données suivantes pour 2022 :

- Chiffre d'affaires : 742 151 € (610 333 € en 2021)
- 9 personnes employées (en équivalent temps plein)
- 24 739 journées vacances recensées
- 789 085 € de retombées économiques directes estimées sur Figeac et ses environs.

1) Il est proposé au Conseil Municipal d'engager une nouvelle procédure de délégation de service public – dénommée aujourd'hui concession de service public – pour l'exploitation du Domaine du Surgié, dans la continuité de la procédure initiée en 2015 et dans le cadre des dispositions du code général des collectivités territoriales et du code de la commande publique

Ce choix de mode de gestion, comme rappelé dans le rapport de présentation en annexe, est motivé par la technicité particulière qui s'attache à la gestion de ce type d'équipement et par le savoir-faire spécifique nécessaire à la gestion d'infrastructures touristiques.

Cette proposition de mode d'exploitation n'entraîne aucune incidence sur le fonctionnement actuel des services municipaux.

Un rapport de présentation, un projet de cahier des charges valant contrat et un projet de règlement de consultation sont joints en annexes à la présente délibération.

Selon ce projet de cahier des charges, les **missions de l'exploitant** sont les suivantes :

- Assurer, à ses risques et périls, le fonctionnement de l'équipement en périodes d'ouverture, l'accueil et les relations avec les usagers, la gestion effective des emplacements, des hébergements et du restaurant.
- Assurer la gestion technique, administrative, financière et commerciale de l'ensemble des installations, la promotion commerciale (brochures, présence sur les guides de l'hôtellerie de plein air) et le développement d'outils de communication (internet, smartphone, réseaux sociaux, géolocalisation). En ce qui concerne la communication, une attention particulière est exigée en matière de maîtrise de la e-réputation du domaine touristique, tant en ce qui concerne la notation que la modération. Sur le plan qualitatif, le développement des labels, en matière d'éco-responsabilité par exemple, est également recherchée.
- Entretien l'équipement dans toutes ses composantes de manière à ce qu'il soit constamment utilisable et en parfait état de fonctionnement (respect des normes d'hygiène et de sécurité applicables, entretien des espaces verts sur toute la surface et entretien des voies et dessertes du camping desservant notamment les emplacements, les sanitaires, les mobil homes).

On peut relever dans ce projet de cahier des charges les **caractéristiques essentielles** suivantes :

- Durée du contrat d'exploitation : 5 ans (au lieu de 8 ans actuellement)
En effet, à l'horizon 5 ans, un programme de renaturation et de réaménagement global du plan d'eau devrait avoir été mis en œuvre et ouvrira des perspectives nouvelles en termes d'exploitation du Domaine.
Par ailleurs, l'article R 3114-2 du code de la commande publique précise que « *Pour les contrats de concession d'une durée supérieure à cinq ans, la durée du contrat ne doit pas excéder le temps raisonnablement escompté par le concessionnaire pour qu'il amortisse les investissements réalisés pour l'exploitation des ouvrages ou services avec un retour sur les capitaux investis, compte tenu des investissements nécessaires à l'exécution du contrat* ».
- Période d'ouverture minimale du Domaine touristique : 1^{er} mai au 30 septembre.
- Modalités de calcul de la redevance versée à la Commune identiques à celles du contrat actuel, déterminées en avril 2022 par le Conseil Municipal. Pour l'année 2022 la redevance versée à la Commune par l'exploitant est d'un montant de 73 607,07 € H.T.
- Maintien par l'exploitant, a minima, du classement 3 étoiles de la résidence de vacances, des chalets et du camping.
- Entretien de l'ensemble des équipements et des abords.

- Respect des principes du service public dans le cadre de l'exploitation.
- Consultation de la Commune sur le règlement de fonctionnement des équipements et sur les tarifs pratiqués par l'exploitant.
- Prise en charge par l'exploitant de l'ensemble des frais de fournitures, d'énergie, de fluides, d'élimination des déchets, ...
- Une attention particulière sera exigée de la part de l'exploitant en matière de démarche environnementale et d'e-réputation du Domaine du Surgié.

2) Il est également proposé au Conseil Municipal de créer la commission de délégation de service public et de désigner les membres de cette commission.

Rôle de cette commission (L1411-5 du Code général des collectivités territoriales) :

Elle « analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.

Au vu de l'avis de la commission, l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public peut organiser librement une négociation avec un ou plusieurs soumissionnaires dans les conditions prévues par l'article L. 3124-1 du code de la commande publique. Elle saisit l'assemblée délibérante du choix de l'entreprise auquel elle a procédé. Elle lui transmet le rapport de la commission présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de la candidate et l'économie générale du contrat ».

Composition : Cette commission est composée du Maire, autorité compétente pour signer le contrat de délégation de service public (ou le représentant qu'il désigne), président de droit et de 5 membres titulaires et 5 suppléants désignés parmi les membres du conseil municipal.

L'élection des membres de la commission repose en principe sur un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, tout comme pour la commission d'appel d'offres.

Néanmoins, à la suite des discussions menées le 17 avril en commission communale lors de la présentation du présent projet de rapport, **il est proposé** :

- De **désigner les membres de cette commission à mains levées** (nécessite un accord unanime des conseillers municipaux, faute de quoi l'élection a lieu à bulletins secrets, à moins qu'une seule liste complète ne soit présentée) ;

- De désigner à cette commission les **mêmes membres que ceux désignés à la commission d'appel d'offres en juillet 2020** ;

Monsieur le Maire : « La commission consultative des services publics locaux s'est réunie ce matin. L'avis est favorable malgré des abstentions. Cela permet de procéder à la suite : la procédure de renouvellement de la délégation de service public. Il faudra, parallèlement, que nous décidions de former la commission dont je vous fais la proposition qu'elle reprenne la même forme que celle de la commission d'appel d'offres. Elle examinera les candidatures et nous proposera un choix. Je ne vais pas refaire les 1h15 de débats de ce matin mais ce Domaine du Surgié a été créé pour développer l'offre touristique sur Figeac et l'on en voit bien les retombées. Depuis, l'offre touristique s'est modifiée dans la mesure où l'on voit que bien que l'offre nationale de camping ait connu une expansion, nous avons plutôt une réduction de l'offre de camping. Les points qui ont suscité le débat se sont portés sur l'interrogation de continuer sur une délégation de service public et sur une offre touristique sur ce lieu avec le même gestionnaire pour les trois entités. Suite aux discussions avec l'audit de Lot Tourisme et avec le délégataire sortant, nous vous proposons qu'il n'y ait qu'un seul gestionnaire pour des raisons économiques. La durée se porte sur 5 ans, ce qui correspond aux travaux d'effacement de la chaussée du Surgié. Cela nous permettra de réfléchir à la prochaine délégation de service public et à l'avenir du site. Toutes les portes resteront ouvertes avec toujours l'idée que c'est un

investissement qui a été fait dans un but précis qui est d'amener des touristes à Figeac. Vu les délais et les travaux prévus, tout le monde a compris que le plus sage était de renouveler la DSP pour 5 ans. »

M. LANDREIN : « Lors de la réunion interne c'est Mme GONTIER qui avait abordé le sujet sous la forme de l'historique. Aujourd'hui on nous propose de ne rien changer alors que l'on parle déjà de 2015 mais on peut remonter largement avant puisqu'il y a plus de 16 ans que nous sommes dans la même configuration et qu'il me semble que ce qui avait été évoqué était que l'on ait une discussion bien en amont de cette décision de ce soir afin de pouvoir envisager une autre hypothèse. Apparemment, nous n'en sommes pas là puisque par définition, que l'on vote contre ou que l'on s'abstienne, il va bien falloir gérer le Surgié à partir du mois d'octobre. Donc, de toutes façons, c'est sûrement la seule solution à l'instant T, dans tous les cas. Par contre, je pense que non, nous n'avons pas 5 ans. Tout d'abord, la grande majorité d'entre nous ne sera peut-être plus là et pour maintenir un tel établissement en état il faut faire des travaux. Si l'on doit prendre une décision il faut la prendre avant 5 ans car d'ici deux ou trois ans le prestataire va peut-être nous solliciter pour des travaux importants et il ne faudrait pas que nous soyons de nouveau contraints, par l'investissement et les travaux, de maintenir la même DSP au lieu de partir sur une autre option. Ensuite, nous avons évoqué et je ne dis pas qu'il faut le faire car je sais que ce n'est pas partagé pour tout le monde, de vendre à la découpe. C'est pareil, si cette hypothèse doit être évoquée, il ne faut pas trop trainer, ne serait-ce que pour que les bâtiments qui ont été refaits il y a 2 ou 3 ans soient encore en état d'être vendus. Effectivement, à l'instant T on va maintenir et on espère trouver quelqu'un ce qui n'est pas sûr. À la décharge, et on ne pouvait le savoir, les travaux sont quand même une contrainte importante. Il faut voir si quelqu'un va accepter de vivre avec des travaux pendant 5 ans. C'est un peu dommage. Je pense que c'est une occasion ratée mais ce n'est pas la seule, il y en a eues d'autres. Je ferai juste un petit aparté de 30 secondes : lors d'un Conseil Municipal nous avons évoqué la mobilité et le réseau de bus. Nous n'avions effectivement pas reçu les éléments chiffrés avant. Nous les avons reçus et avons pu les regarder. Je sais que certains ne vont pas faire la même analyse que moi mais je pense qu'au regard des résultats et des chiffres de trafic (sans parler de l'IUT) plutôt en baisse, on aurait pu engager là aussi une vraie réflexion d'utilisation, d'amélioration et d'optimisation du réseau. Certes, nous avons trois bus, 12 lignes mais est-ce que ce n'était pas l'occasion de revoir le nombre de lignes ? C'est sûr que ce n'était pas très populaire de réduire des lignes mais l'on aurait peut-être pu rendre le trafic plus régulier. Je pense que nous sommes un peu passés à côté. »

Monsieur le Maire : « Pour que le débat ait lieu je vais vous prendre aux mots. Puisque vous connaissez maintenant bien le dossier, nous avons eu l'audit de Lot Tourisme, la réunion en commission communale et la réunion en commission consultative des services publics. Je vous écoute donc sur les propositions que vous feriez car au lieu de dire que nous avons loupé quelque chose ou qu'il ne faut pas attendre 5 ans, j'aime autant que vous fassiez des propositions. J'abats les cartes que je pense être les bonnes mais donnez-nous votre version. »

M. LANDREIN : « Vous avez déjà une première estimation puisque l'on aurait parlé de l'éventualité de la vente à la découpe. Nous en avons parlé il y a plusieurs mois. »

Monsieur le Maire : « Je l'ai repris ce matin en réunion en disant que ce serait dans le cas où l'on changerait d'optique et qui ne serait plus l'optique touristique. »

M. LANDREIN : « L'optique aurait pu être déjà de faire une première estimation de ce que cela valait. On aurait pu donc voir si cela avait un intérêt ou pas de la vente à la découpe. On a évoqué le fait de faire travailler le restaurant de façon autonome et je n'ai pas connaissance d'avoir eu cette solution. Des solutions il y en a d'autres comme celle de décomposer le restaurant d'un côté et les Oustalous sous une forme de revente et, concernant le camping, se poser la question en raison du chiffre d'affaires réalisé, si de le conserver a du sens sachant que nous allons engager des travaux sur les sanitaires, qui grèvent le budget investissement par ailleurs. Voyez, des hypothèses, il y en a d'autres. Je ne dis pas que c'est la solution mais que des hypothèses, il y en a d'autres et en voilà au moins une. »

Monsieur le Maire : « Je rappelle juste que cela représente 41% de l'offre touristique. Nous avons donc une responsabilité de ne pas réduire cette offre trop fortement ce qui est un des soucis. Mme GONTIER, quelles sont vos propositions ? »

Mme GONTIER : « Pour ce qui est des propositions, j'ai hésité à les réimprimer et je ne l'ai pas fait. On vous les avait faites passer il y a plus d'un an déjà avec un phasage de la manière dont il fallait s'il prendre. Je suis désolée que vous n'en ayez pas souvenir mais ces propositions ont été faites. Je suis très contente du propos que vous avez pu avoir parce qu'il y a des petites choses qui ont été faites. En l'occurrence, on s'y prend un peu comme d'habitude, au dernier moment. Quand j'évoque les solutions que l'on avait proposées avec le document que nous avions fait passer à l'ensemble des Conseillers Municipaux il y a un an, au moment de la délégation de service public en 2015 nous avions alerté sur le fait que l'on reconduisait à l'identique alors que les problèmes pointés pendant cette période existaient déjà pendant la DSP précédente. C'est pour cette raison que je n'ai pas souhaité prendre la parole en premier et que ce n'est peut-être pas la peine d'y passer énormément de temps. Nous avons ici un cas d'école sur le fonctionnement de la Municipalité. En fait, cela a visiblement été décidé il y a plus de 16 ans maintenant et il y a une difficulté majeure à remettre en question des choix qui ont été faits il y a près de 20 ans. Or, le contexte dans lequel nous sommes aujourd'hui n'est pas celui que nous avions il y a 20 ans. Différentes

solutions ont été testées. Celle-ci serait la moins pire mais franchement, une politique qui essaie de gérer le moins pire ce n'est tout de même pas enthousiasmant. Dans les propositions que nous avons faites il y avait un travail préalable et des arbitrages ensuite. Dans le travail préalable nous avons effectivement dit qu'un audit serait nécessaire. »

Monsieur le Maire : « Il a été fait. »

Mme GONTIER : « C'est pour cela que je dis « effectivement » et nous l'avons eu. Nous avons aussi mis dans notre liste une étude de satisfaction par type de client et type de prestation. Visiblement c'était compliqué à faire, en tous les cas nous ne l'avons pas. »

Monsieur le Maire : « C'est la fameuse e-réputation dont on parle dans la délibération. C'est ce que l'on nous a donné dans l'audit de Lot Tourisme. »

Mme GONTIER : « L'audit reprend également le fait que les données dont on dispose ne permettent pas de voir le différentiel de satisfaction parmi les types de clients et les types d'hébergements. C'est cela l'étude de satisfaction. Elle n'y est pas et eux-mêmes pointent du doigt la nécessité de l'avoir pour prendre une bonne décision. Donc on ne l'a toujours pas. Dans le même ordre d'idée on avait dit que l'on ne pouvait pas affirmer que l'on répondait à une demande sans avoir analysé quelle était cette demande et que, par conséquent, il fallait une étude de marché. Le rapport reprend l'idée que l'on ne connaît pas bien la demande car nous n'avons pas d'étude de marché. Nous avons également mis en avant que c'est une délégation de service public et c'est là-dessus que nous avons une différence, j'avais insisté sur ce point. Par définition, le service public est à rendre, même peut-être en priorité, aux figeacois. Si l'on veut faire venir des touristes c'est aussi pour dynamiser la commune. Il y a quand même cette dimension de service public. Or, les figeacoises et les figeacois ont tous et toutes un avis sur le site du Surgié, sur la manière dont on pourrait l'utiliser et dont eux-mêmes pourraient en bénéficier. Nous avons demandé à ce qu'ils soient consultés. On a une possibilité, avec le site internet de la mairie, de pouvoir le faire et cela n'a pas été fait. »

Monsieur le Maire : « Ils ont été consultés ce matin par le biais de la commission consultative. Non pas les 10 000 figeacois mais les 4 représentants associatifs qui étaient là : le représentant de l'association de sauvegarde du Célé, le représentant de l'association des commerçants (qui a dit que c'était plutôt une bonne chose et qu'il y avait un intérêt pour le commerce figeacois de maintenir un site touristique sur Figeac), le représentant de l'Union des Consommateurs (qui a dit également que c'était une bonne chose et qu'il fallait veiller à ce qu'il n'y ait pas de concurrence déloyale avec les gîtes privés), le représentant de l'Union Départementale des Associations Familiales (qui a aussi fait la remarque qu'il fallait rester dans une attractivité avec des prix raisonnables pour que ça reste populaire). Je veux bien que l'on consulte mais on ne peut pas faire des référendums sur tout. »

Mme GONTIER : « Je n'ai pas parlé de référendum mais je crois que nous avons un système qui permet de consulter la population. »

Monsieur le Maire : « La loi prévoit qu'il y ait un certain nombre de gens qui soient consultés. Ce qui a été fait. Ils ont donné leur avis. »

Mme GONTIER : « Nous avons le système Vooter que l'on paie et qui a un petit coût pour la collectivité. Il est utilisé pour d'autres sujets qui sont moins importants ou impactants. Je ne vois pas pourquoi on se refuserait à l'utiliser pour ce sujet-là parce que la loi ne nous y oblige pas. L'argument sur lequel on est dans les clous réglementairement en ayant consulté 4 associations, je trouve cela un peu triste. Avoir une synthèse des avis des personnes que vous venez de citer qui ont effectivement, des positions un peu différentes, mais avec un fil rouge dans ce qu'elles ont dit : en l'état et avec les informations dont elles disposaient dans un délai aussi court, elles n'étaient pas capables d'affiner leur prise de décision. Dans l'absolu, elles ne voyaient pas pourquoi s'y opposer formellement mais elles avaient des doutes. Ces personnes étaient exactement sur le même type de position, ce qui reprend d'ailleurs mon premier point sur le fait que l'on fait cela au dernier moment et que ces personnes qui représentaient la population de Figeac et donc au moins 10 000 habitants, ont eu le dossier quelques jours avant pour se prononcer sur la poursuite de cette délégation. Je crois qu'en termes de représentativité et d'information de la population on est quand même un peu court même si l'on est dans le cadre de la représentation. Enfin, j'ai même été un peu effarée et j'ai discuté un peu avec une des personnes qui a été également un peu surprise de la manière dont s'est déroulée la réunion : 1h45 de réunion, 1h30 de présentation du dossier (ce qui était intéressant puisque nous avons eu une présentation de ce qui était fait dans le cadre de l'opération cœur de ville même si nous étions un peu écartés du sujet) et enfin ¼ d'heure pour donner son avis rapidement parce qu'il faut que la réunion s'arrête. Je vous assure, je n'ai pas été la seule à trouver cela pour le moins cavalier de gérer ainsi la réunion. La vraie question de fond est de se poser face à un dilemme avec un outil qui ne fonctionne pas depuis de nombreuses années en se demandant ce que l'on peut en faire. Comme notre document ne vous a pas marqué je vous le referai passer. Sans aller jusqu'à la découpe et jusqu'à la vente, il y a d'autres utilisations possibles sur lesquelles on pouvait s'interroger et cela n'a absolument pas été fait. On se retrouve aujourd'hui avec une gestion à court terme sans anticipation avec l'idée que dorénavant on a une délégation de service public pour 5 ans qui va nous laisser du temps pour réfléchir. Malheureusement j'ai un peu de mémoire et il y a 8 ans on nous a répondu exactement la même chose : on a une DSP pour 8 ans, cela nous donne 8 ans pour réfléchir. Et bien nous allons réfléchir dans 4 ans 10 mois et quelques jours pour être sûrs de le faire dans l'urgence. C'est vraiment un cas d'école d'un dysfonctionnement que l'on

retrouve sur de nombreux dossiers. M. LANDREIN en a cité un autre tout à l'heure. On fait semblant de nous consulter et de consulter la population. Ce n'est pas une consultation. On reconduit à l'identique en essayant de faire un peu de saupoudrage ou de mettre des pansements là où l'on a vu les plus grosses difficultés sans poser les questions de fond dont on ne peut nous faire grief de ne pas avoir fait des propositions et à de nombreuses occasions. »

Monsieur le Maire : « Je suis désolé mais je reste sur ma faim car autant M. LANDREIN lui, fait une proposition d'évaluation dont je rappelle que nous sommes subventionnés avec les travaux et l'on ne peut pas vendre de suite. À part la critique sur la méthode qui vaut ce qu'elle vaut je n'ai pas vraiment de propositions comme dire « je suis contre la vente à la découpe ». Est-ce que la proposition est de reprendre en régie en le gérant nous-mêmes puisque c'est un espace public, le fait-on gérer par trois exploitants privés différents ou avec un mix des deux solutions ? Je ne sais pas. C'est ce que je voudrais entendre puisque c'est bien le sujet. Le reste est un peu hors sujet. »

Mme GONTIER : « Je ne sais pas comment réagir à cela. Bien sûr que ce n'est pas hors sujet. J'ai expliqué tout à l'heure qu'il y avait plusieurs composantes dans cette délégation et que l'on ne s'était pas interrogé sur la pertinence de chacune de ces composantes et sur la manière dont elles répondaient à un besoin différent. Oui, on peut faire des listings des différents cas de figure mais on ne peut pas dire « il faut faire cela » sans avoir l'ensemble des éléments d'études qui nous permettent de prendre la bonne décision. L'idée est d'identifier les différentes composantes pour voir à quels besoins elles correspondent. »

Monsieur le Maire : « Vous avez eu 8 ans pour réfléchir si j'ai bien compris. Vous avez donc pu sortir quelque chose ou pas ? Que vous n'avez pas pu mettre en œuvre, je comprends mais avez-vous pu au moins mettre l'idée claire ? »

Mme GONTIER : « L'étude de marché effectivement je n'ai pas eu les moyens de la faire mais si la mairie veut bien accéder à ma demande, on pourra la faire. L'analyse et la réflexion s'est faite. Vous savez très bien ce que vous êtes en train de faire là mais les études dont on a besoin ne peuvent être conduites de notre place et c'était notre priorité. Nous avons besoin, dans le restaurant, de proposer un accueil au public figeacois et nous avons insisté pour que cela apparaisse dans la DSP. Cela a été évoqué mais n'apparaît toujours pas de manière explicite. »

Monsieur le Maire : « Si. Cela apparaît dans le tableau où il est marqué que pendant les mois de juillet et août l'accueil du public figeacois est garanti. »

Mme GONTIER : « Dans ce document on n'a même pas dissocié les trois composantes de la DSP, ce qui ne met pas des objectifs spécifiques pour chacune des composantes. Nous avons demandé la dernière fois que le restaurant apparaisse à part comme une des composantes et cela n'a pas été fait, ce qui permettrait d'identifier les différents pôles d'activités. Donc, les propositions sont claires sauf que je ne pense pas que l'on puisse prendre des décisions sans avoir chiffré et analysé un certain nombre d'éléments dont je n'ai pas la possession et que nous réclamons depuis de nombreuses années. Quelle que soit la façon de retourner la question le travail que nous devons faire est fait. Le reste est ce que la Municipalité aurait dû prendre en charge et qui n'a pas été réalisé. »

Monsieur le Maire : « Alors, on ne va pas passer plus d'heures dessus. Y a-t-il d'autres demandes de prise de paroles ? Bien, je n'en vois pas. Il y a deux délibérations et nous allons donc procéder aux deux votes. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu le rapport de présentation de la délégation de service public et le projet de cahier des charges valant contrat pour l'exploitation du domaine touristique du Surgié à Figeac, annexés à la présente ;

Vu l'avis majoritairement favorable de la commission consultative des services publics locaux de la Ville de FIGEAC, réunie le vendredi 21 avril à 10 heures ;

Voté par 21 voix POUR, 2 CONTRE (Mme GONTIER, M. JANOT) et 4 ABSTENTIONS (M. LANDREIN, Mme DELESTRE, M. BROUQUI, M. LAFRAGETTE)

Quatre conseillers municipaux (Mme Sercomanens, Mme Gontier, Mr Baldy, Mr Landrein) parmi les cinq membres et quatre représentants associatifs (le Président de l'association de Sauvegarde du Célé, le Co-Président de l'association Figeac Cœur de vie, le Président de l'Union Fédérale des Consommateurs Que choisir du Lot, le Président de l'Union départementale des associations familiales du Lot) parmi les cinq membres étaient présents à cette réunion, sous la présidence du Maire.

En résumé, la commission a émis des observations en matière de positionnement économique et marketing du Domaine touristique du Surgié (améliorer l'adéquation entre l'offre d'hébergements et la demande actuelle, interroger le positionnement du « produit » touristique, améliorer la communication, développer les relations avec les acteurs économiques de la Ville et du territoire), en matière de politique tarifaire des hébergements et d'accès à la piscine intercommunale (garantir une accessibilité au grand nombre) et a souligné l'enjeu de renaturation du plan d'eau.

En conclusion, la commission a donné un avis favorable à la poursuite de l'exploitation du domaine touristique du Surgié en délégation – concession – de service public.

ADOpte le principe de renouvellement d'une procédure de concession de service public pour la gestion du Domaine touristique du Surgié et adopte le cahier des charges valant projet de contrat de concession, annexé à la présente ;

AUTORISE Monsieur le Maire à organiser la procédure conformément aux articles L 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales et L 1121-1 et suivants du Code de la commande publique ;

Également, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'UNANIMITÉ

CRÉE la commission de délégation de service public et décide à l'unanimité de désigner les membres de cette commission comme suit :

TITULAIRES

**Guillaume BALDY
Monique LARROQUE
Etienne LEMAIRE
Antoine SOTO
Philippe BROUQUI**

SUPPLEANTS

**Christine DELESTRE
Marta LUIS
Pascal BRU
Hélène LACIPIERE
Arnaud LAFRAGETTE**

DISPOSITIF DE SOUTIEN FINANCIER AUX ENTREPRISES COMMERCIALES ET ARTISANALES POUR DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ

Depuis le 15 octobre 2022, face à la forte augmentation des coûts de l'énergie et dans le but de développer une politique d'éclairage public plus respectueuse de l'environnement urbain et naturel en réduisant les nuisances lumineuses, le Maire de FIGEAC a décidé de mettre en place des extinctions de l'éclairage public au titre de ses pouvoirs de police.

Par délibération du 13 mars 2023, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place une aide financière à l'équipement de systèmes d'éclairage des locaux commerciaux et artisanaux, de manière à contribuer au sentiment de sécurité voire à la sécurité matérielle des biens professionnels.

Il est proposé de faire évoluer ce dispositif en aidant également à l'acquisition ou l'installation d'équipements d'amélioration de la sécurité.

Monsieur le Maire : « En fait, nous avons des difficultés à rédiger la convention en raison de contraintes légales. Bien évidemment, c'est le Conseil Municipal qui votera les aides et je propose, pour des raisons de simplification, que ce soit la même composition que la commission d'aide aux vitrines commerciales et artisanales. Cela évitera que l'on multiplie les commissions si cela vous convient. »

Mme GONTIER : « J'ai deux remarques. La première, l'élargissement du périmètre qui est pertinent et qui a du sens car cela pouvait évincer certains commerces de manière dommageable. Ensuite, le fait d'élargir le financement à des équipements tels que l'alarme, le détecteur de mouvements et d'ouverture, les caméras de vidéosurveillance pose davantage question. Je pense que cela fait partie des équipements privés et privatifs que de nombreux commerces voire particuliers ont déjà et que l'on met le doigt dans un engrenage qui peut être dangereux. »

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'équipements de sécurité contre l'intrusion. Après, si l'on commence à regarder dans le détail .. Le montant étant minime et comme c'est limité aux commerces, on ne met pas le doigt dans un engrenage car on sait très bien où cela commence et où cela s'arrête. Les commerces sont listés. La société Ratier ne va pas nous demander de participer puisqu'ils ne sont pas dans le périmètre. »

Mme GONTIER : « Par contre, il y a de nombreux commerces qui vont bénéficier de l'effet d'aubaine pour acheter une alarme ou un détecteur de mouvement alors qu'ils les auraient ou ont acheté sans ce financement-là. Et donc on va bien au-delà de ce qui est demandé par rapport à l'extinction de l'éclairage public. »

Monsieur le Maire : « On ne règle pas que l'éclairage mais aussi la sécurité. Je veux dire que l'on règle les deux. L'idée était bien de lutter contre le sentiment d'insécurité. Nous n'avons pas à nous poser la question de l'opportunité. La question est de savoir si au niveau esthétique c'est compatible et si cela est efficace. »

M. LANDREIN : « On parle tout de même d'éclairage d'intérieur. Les choses sont tout de même limitées. Ce

qui serait intéressant sur l'éclairage intérieur c'est d'avoir quelque chose de relativement simple avec un détecteur et un branchement. Il serait intéressant d'avoir deux ou trois modèles. J'ai pour ma part un système d'éclairage automatique et cela est extrêmement dissuasif. Ma question est celle de savoir comment va-t-on communiquer avec les commerçants. Je pense à un flyer simple expliquant aux commerçants comment ils peuvent bénéficier d'une aide jusqu'à 50% de 400 € pour s'équiper. Cela nécessite une communication car tout le monde ne lit pas la Dépêche et La Vie Quercynoise même si ce sont de très bons journaux. Même s'il y a l'association des commerçants pour relayer, il est important de bien communiquer sur le sujet. »

Monsieur le Maire : « Effectivement nous avons deux canaux réguliers qui sont l'association des commerçants qui est un très bon relais et notre manager de centre-ville. Bien évidemment nous allons faire passer l'info sous forme de flyer. Je vous rappelle que l'enveloppe est tout de même limitée et qu'elle se monte à 20 000 €. »

M. LANDREIN : « Lors du dernier Conseil Municipal j'avais posé la question sur les cambriolages. Cela semble s'être un peu calmé. Sans dévoiler le cours de l'enquête, avez-vous des informations sur ce sujet ? Est-ce que le fait que l'on en voit moins serait le signe qu'il se passe quelque chose ? »

Monsieur le Maire : « Vous avez tout à fait raison. Je ne peux pas vous en dire plus car en cours d'enquête je ne peux pas communiquer. D'ailleurs, on ne me donne que des informations partielles. Après, ce n'est pas parce que l'on arrête un cambrioleur qu'il n'y en a pas un deuxième dans l'ombre. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ADOpte le nouveau dispositif d'aide à l'installation d'équipements de renfort de sécurité ;

ADOpte le règlement d'attribution tel qu'annexé ;

ANNULE la délibération adoptée à ce sujet le 13 mars 2023 ;

La commission des aides aux façades donnera son avis sur l'attribution de ces aides.

L'attribution des aides relèvera du Conseil Municipal.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

FESTIVAL DE THÉÂTRE DE FIGEAC - ÉDITION 2023 - CONVENTION D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION "ScénOgraph"

Notre Conseil Municipal est appelé chaque année à approuver la convention cadre régissant les relations entre l'association « Centre National de Production de Théâtre et Théâtre Musical » devenue Association « ScénOgraph », la communauté de communes Grand-Figeac et notre commune relative à l'organisation du Festival de Théâtre de Figeac.

Je vous propose d'approuver cette convention cadre à conclure pour l'édition 2023 de ce festival qui se déroulera du 24 au 30 juillet prochains.

Comme pour les années précédentes, l'association assurera l'organisation du Festival et les responsabilités qui s'y rattachent (artistiques, administratives et financières). Le Grand-Figeac mettra à disposition ses services et équipements culturels et notre commune apportera son soutien financier à l'association sous forme d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 133 000 €.

Je vous propose d'en délibérer.

Mme GONTIER : « Je n'ai pas de question mais des regrets une nouvelle fois. Il s'agit d'un très beau festival et nous sommes tous convaincus de l'intérêt et de la qualité des propositions qui nous sont faites. Le premier regret c'est que l'on vote aujourd'hui la convention. Nous avons voté l'attribution de la subvention prévue dans la convention lors du dernier Conseil Municipal. En termes de cohérence et de logique les choses sont un peu faites à l'envers. C'est un peu dommage. On a un montant important certes, mais qui représente uniquement la subvention monétaire. Il y a aussi des aides en nature puisque l'on met à disposition des salles et du personnel. Le montant est donc bien plus élevé que cela. Nous avons posé la question l'année dernière mais aussi l'année d'avant et encore celle d'avant de savoir s'il n'était pas possible de faire en sorte qu'il y ait un travail pour que ce festival soit plus accessible pour l'ensemble de la population figeacoise. On nous avait répondu qu'il n'y avait pas de souci, que cela prenait un peu de temps

mais qu'il y aurait des améliorations. Or, nous n'avons toujours pas vraiment d'ouverture sur des publics qui ne seraient pas les plus à même de se rendre à des spectacles de théâtre. On nous cite à chaque fois cette belle expérience qui a été celle des Mousquetaires dans le centre-ville mais il n'y a rien eu l'année dernière dans les rues de Figeac. Il n'y a rien de prévu non plus pour cette année. Dans les propositions gratuites qui sont faites il s'agit de lectures. Le public le plus empêché d'aller au théâtre, et ce n'est pas uniquement pour des raisons matérielles, ne va pas se rendre à des lectures avec des comédiens de pièces de théâtre auxquelles ils ne se sont pas sentis d'accéder. C'est bien dommage car c'est une belle proposition et c'est très bien de pouvoir bénéficier d'une scène conventionnée sur Figeac mais tous les ans la durée de ce festival se réduit et l'on remet à l'année suivante tous les ans d'aller davantage dans la rue et faire plus participer l'ensemble de la population. Par contre, le coût reste identique. Ramené au nombre de jours de festival le coût moyen augmente sur ce festival. Ce serait bien qu'un jour on arrive à discuter avant de voter les financements. »

M. LANDREIN : « Comme cela a été évoqué lors du vote du budget pour les associations, ce qui a été fait pour la Fédération Partir me semble être absolument nécessaire pour ScénOgraph. La subvention peut être imaginée inférieure mais aussi supérieure. Tout dépend de ce que ScénOgraph est susceptible de faire et de proposer. Je ne vais pas reprendre ce qu'a dit Mme GONTIER mais quelque part, un peu quand même. Nous avons relu la convention qui dit que le festival sera tout à la fois exigeant et populaire, qu'il s'adressera à un public jeune, qu'il y aura un répertoire classique et contemporain et surtout en son article 4 « ScénOgraph s'attachera, dans la définition de la programmation et le choix des lieux de spectacles, à ouvrir le festival sur les différents publics figeacois ». Lorsque je lis cela il y a une notion de différents publics et de lieux. Là clairement, ce que propose ScénOgraph et qui est sûrement extrêmement intéressant et auquel je participerai car c'est un festival que j'apprécie et auquel je participe en tant que spectateur, lorsqu'il s'agit d'argent public, on se doit d'avoir un certain niveau d'exigence. Le niveau d'exigence est exprimé dans la convention et n'est pas respecté par ScénOgraph. En tout cas, c'est le sentiment que nous avons. Pour marquer le coup et montrer notre désarroi car cela fait 3 ans que nous disons la même chose, nous voterons contre cette convention. Je pose aussi une question posée par Mme GONTIER : à quand la communication du coût complet du festival (montant de la subvention ainsi que l'ensemble des mises à dispositions matériels et personnels) à la fois de la Ville et du Grand-Figeac ne serait-ce que pour mesurer l'impact de ce que fait le Grand-Figeac pour le festival de théâtre qui est, je vous le rappelle, très en deçà de ce que fait Cauvaldor. »

Mme GONTIER : « Notre groupe a également décidé de voter contre cette convention. C'est pour cette raison que je voulais insister au départ de tout l'intérêt que présente ce festival mais ce n'est pas possible de répéter et redemander la même chose tous les ans sans être écoutés et sans avoir de retour. Il est quand même assez surprenant de voter une subvention de ce montant, quelle qu'en soit la pertinence, sans demander un retour de la part de l'association sur la manière dont les fonds ont été utilisés. Or, on a à nouveau cette année aucun document sur la gestion de ces fonds par l'association ScénOgraph. »

M. LANDES : « Mme LACIPIÈRE n'étant pas là il m'est difficile de répondre à ces questions. Le compte-rendu sera certainement fait comme il a été fait les autres années. »

Mme GONTIER : « Merci, c'est gentil comme réponse. »

M. LANDES : « Je n'ai pas les éléments pour répondre à la place de Mme LACIPIÈRE. »

Mme COLOMB : « Je souhaitais dire que la politique culturelle de la Ville de Figeac est plurielle. Le festival de théâtre est un événement intéressant qui s'inscrit dans une démarche beaucoup plus large. Mme LACIPIÈRE va présenter toutes les animations d'été qui sont proposées notamment les « mardis de l'été » qui sont divers. La semaine dernière il y avait un spectacle à l'Astrolabe qui a attiré 1 500 personnes. Le festival de théâtre est une rencontre intéressante et j'incite les figeacois à faire preuve de curiosité et venir participer à des spectacles de qualité à des tarifs abordables. »

Mme GONTIER : « Bien sûr que l'on incite tout le monde à y aller. Ce n'est pas le fait qu'il y ait des personnes qui refusent d'aller au théâtre. Lorsque l'on parle de public empêché, il s'agit d'une notion que tout le monde connaît. Il y a des publics qui n'iront pas dans ce type de spectacle. Tout l'intérêt d'un festival comme celui-là est de les amener à.....Et les amener à.....ce n'est pas les prendre par la main ou leur dire qu'ils peuvent y aller. C'est un vrai travail en termes de médiations culturelles. En termes de propositions nous avons proposé l'an dernier un travail supplémentaire réalisé avec les associations de théâtre et avec les écoles tout au long de l'année. Je ne sais pas, ce n'est pas mon domaine mais il y a des choses qui peuvent être faites. Il n'y a pas que le côté matériel et ce serait caricatural de dire cela. »

Mme COLOMB : « Attendez que Mme LACIPIÈRE présente le programme et vous aurez de bonnes surprises. »

M. BALDY : « Il y a une dimension qui est forcément subjective dans l'analyse de la qualité, de l'accessibilité et de l'exigence que l'on a. Je constate qu'avec le programme qui est présenté, je ne vois pas en quoi il n'est pas accessible et pas exigeant. Je trouve même qu'il est de très haut niveau, très varié et pluraliste. Je vous laisse cette analyse et je l'entends mais elle est très subjective. Je ne la partage pas. Si je regarde globalement la segmentation de l'offre sur Figeac, je pense qu'il y en a pour tous les goûts, toute l'année, pour toutes les bourses du gratuit jusqu'au payant. Nous avons également une offre associative de très bonne qualité avec des productions où l'on associe des élèves. J'ai moi-même récemment eu l'occasion

d'aller voir des représentations de pièces faites par le milieu associatif, gratuites et d'excellente qualité. Je voudrais au passage féliciter les écoles et les écoles de théâtre. Nous avons des compagnies locales qui font du théâtre de très grande qualité très accessible en termes de propositions tarifaires. Il y a aussi la dimension de promotion du territoire et avoir des metteurs en scène de renom, des acteurs et des titres de renom est extrêmement important pour le rayonnement culturel de ce territoire. Vous avez raison d'être exigeant et nous essayons de l'être mais je vous rappelle que lorsque l'on évoque l'offre culturelle de Figeac, c'est très souvent pour dire que c'est assez incroyable de trouver une offre aussi large sur un aussi petit territoire. Je suis d'accord avec vous, on peut toujours faire mieux mais je crois qu'il ne faut pas laisser entendre que l'on aurait une offre culturelle au rabais, étroite et surtout pas accessible. C'est mon point de vue et je pense que je suis légitime de pouvoir l'exprimer. »

M. LANDREIN : « Très bien, mais nous sommes en train de parler de la convention de ScénOgraph et vous êtes en train de nous parler de l'offre culturelle de Figeac. »

M. BALDY : « Je vous dis et je persiste à dire que cette convention s'inscrit dans une offre plus large et l'on ne peut pas critiquer la non-accessibilité quand, par ailleurs, elle existe. Ce n'est pas à vous que je répondais. C'est mon point de vue, je l'exprime et je n'attends pas de vous que vous le partagiez car je sais ce que vous en pensez. »

M. LANDREIN : « Vous avez bien raison de l'exprimer. La seule chose c'est que nous sommes là pour discuter d'une convention avec ScénOgraph. Personne ne remet en cause ce que vous dites sur l'offre culturelle. Nous n'étions pas sur le même sujet. Nous sommes en train de vous dire qu'il y a une convention sur laquelle on met 133 000 € ainsi que des budgets que l'on ne voit pas car nous ne sommes pas en mesure de voir combien cela coûte et on dit que la convention ne convient pas. Cela ne veut pas dire pour autant que nous espérons qu'il y ait un théâtre de rue comme on a pu le dire à certains endroits. Ce n'est pas du tout cela. Puisque vous êtes aussi convaincu que cela que ce n'est pas un théâtre élitiste, vous avez la possibilité de tester rapidement avec Vooter en posant la question et vous verrez quel est le ressenti des figeacois sur le sujet. Et même s'ils ressentent que c'est élitiste, ce n'est pas une tare en soi. Par contre, cela veut dire qu'il faut que le discours soit clair vis-à-vis du ScénOgraph. Il faut que nous élus, soyons clairs par rapport à ce que l'on attend vis-à-vis de ScénOgraph. Je pense qu'en leur mettant en plus des contraintes de ce type là qu'ils ont visiblement beaucoup de mal à tenir, cela leur pose peut-être plus de problèmes qu'autre chose. Si nous n'avons pas besoin de spectacle populaire (c'est ce que vous avez l'air de dire) peut-être qu'il faut discuter avec eux pour ne faire que du théâtre de haut niveau. »

Mme GAZAL : « Quelques éléments chiffrés qui n'apporteront peut-être rien au débat mais le nombre de spectateurs total s'élève à 5 069. En termes de tarifs : de 6 € à 36 €. La guinguette était gratuite. »

Mme COLOMB : « Je voulais aussi saluer le travail de l'association des Amis du Théâtre qui s'investit énormément dans ce festival. »

Mme GONTIER : « Je voulais dire qu'en termes d'attractivité culturelle on a aussi des matchs de foot ou de rugby de très bonne qualité. On pourrait donc élargir la discussion. »

M. LANDES : « Avant de passer au vote je voudrais dire qu'il faudrait un peu atterrir et voir que Figeac est une ville de 10 000 habitants qui aime à la fois le théâtre, le sport et bien d'autres choses. Il y a une offre sur Figeac. De l'argent est mis dans le sport et la culture. Lorsque l'on discute ailleurs de l'offre qui est proposée dans d'autres villes bien plus importantes, on se rend compte que souvent il n'y a pas autant de choses proposées. Le mot « élitiste » me gêne. Ce n'est pas parce que les gens ne vont pas voir une pièce de théâtre qu'ils ne sont pas capables de réfléchir mais simplement parce qu'ils ne sont pas attachés à cela. Chacun ses goûts. Il faut savoir se poser. Il est temps de passer au vote. »

Mme GONTIER : « Juste un mot car il y a quelque chose qui revient à chaque fois et je me retiens concernant la comparaison de ce qui se fait à Figeac ville de 10 000 habitants et des villes de 20 ou 30 000 habitants. Je ne le dis pas souvent mais je suis originaire du sud-est et une ville de 10 000 habitants est un village dans le sud-est parce que la densité de population est beaucoup plus élevée. Il y a de nombreux éléments qui expliquent qu'effectivement nous avons une politique culturelle qui est beaucoup plus riche que dans de nombreuses communes de la même taille. Mais, il y a des éléments qui ne dépendent pas de nous et qui tiennent en particulier à la géographie et à l'éloignement que l'on peut avoir par rapport à d'autres communes. Donc voilà, vous avez raison quand vous le dites mais l'on sait qu'il y a beaucoup de choses qui jouent et que ce n'est pas significatif de le mettre en avant comme cela. »

M. LANDES : « Je pense que sur Figeac il y a tout de même beaucoup de personnes qui s'investissent dans plusieurs associations, qui aiment leur ville et qui donnent de leur temps pour ces associations. Il faut également reconnaître cela. Je connais un village dans le Cantal avec à peine 500 habitants dont tous participent aux spectacles de rues et aux animations diverses tout au long de l'année. Par contre, le village qui se trouve à côté et qui compte 1 000 habitants ne connaît pas la même participation aux animations. C'est une question de volonté. »

Propos de Mme GONTIER inaudibles.

M. LANDES : « Je sais bien. C'est comme si l'on vous dit qu'en Chine il y a des villages de 5 000 habitants. Je ne compare pas cela. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de convention cadre régissant les relations entre l'Association « ScénOgraph », la commune de Figeac et la communauté de communes Grand-Figeac dans le cadre de l'organisation de l'édition 2023 du Festival de Théâtre de Figeac,

AUTORISE Monsieur le Premier Adjoint au Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

DIT que Monsieur le Maire ne prend pas part ni aux débats ni au vote.

Voté par 20 voix POUR et 6 voix CONTRE (Philippe LANDREIN, Christine DELESTRE, Philippe BROUQUI, Arnaud LAFRAGETTE, Patricia GONTIER, Pascal JANOT),

CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT CULTUREL ENTRE LA VILLE DE FIGEAC ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GRAND-FIGEAC

Dans le cadre de ses compétences culturelles, le Grand-Figeac intervient avec ses services dans les domaines du spectacle vivant, du cinéma et de la lecture publique.

La Ville de Figeac intervient avec un service dédié dans le domaine des musées et particulièrement pour le Musée Champollion Les écritures du monde – et de façon ponctuelle sur l'ensemble des domaines de la culture.

Le Grand-Figeac et la Ville de Figeac interviennent également conjointement dans le domaine de la valorisation du patrimoine avec un service commun « Ville et Pays d'art et d'histoire ».

Afin de développer une synergie les deux collectivités ont souhaité mutualiser une direction des affaires culturelles avec la conclusion d'une convention de mise à disposition partielle du Directeur des affaires culturelles du Grand-Figeac à la Ville de Figeac.

Dans cette logique, la Ville de Figeac et la communauté de communes Grand-Figeac approuvent chaque année une convention de partenariat permettant de préciser le programme d'action culturel mené conjointement et de préciser les rôles et engagements de chacune des parties.

Je vous propose de délibérer sur la convention cadre de partenariat à conclure avec le Grand-Figeac pour l'année 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention cadre de partenariat culturel 2023 à conclure avec la communauté de communes Grand-Figeac,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

ASSOCIATION "GROUPE SPORTIF FIGEACOIS" - CONVENTION DE PARTENARIAT

Je vous propose de conclure une convention de partenariat avec l'Association « Groupe Sportif Figeacois » portant sponsoring de la rencontre du 1/32^{ème} de Finale du Championnat de Fédérale 3 se déroulant à Figeac le 23 avril 2023.

Le montant du soutien apporté par notre commune dans ce cadre vous est proposé à hauteur de 3 600 €. Le Groupe Sportif Figeacois s'engage à faire mention du soutien de notre commune sur tous les supports de communication et dans ses rapports avec les médias à l'occasion de la rencontre concernée.

Monsieur le Maire : « Je ne reviens pas sur la réponse que j'avais faite à la question de M. LANDREIN sur les aides qui ont été déléguées au Grand-Figeac par le biais de l'OIS puisqu'il s'agit là de sponsoring qui

vient en plus et ne se substitue pas et qui n'est pas dans le même cadre que les subventions ordinaires déléguées à l'OIS. Ce sponsoring concerne deux matchs et pas un de plus comme chaque année. »

Mme GONTIER : « Ce n'est effectivement pas une subvention et du coup il y a des associations qui n'ont accès qu'aux subventions. On bataille tous les ans pour une répartition la plus équitable possible et à côté, il y en a qui bénéficient d'autres formes de financements. Ce n'est pas très équitable sur le principe et il ne nous semble pas relever de la municipalité de faire du sponsoring. On fait de la subvention c'est bien. Le sponsoring c'est plutôt pour des établissements privés. »

Monsieur le maire : « Je ne vais pas rentrer dans le débat puisque c'est une position et elle vous appartient. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de partenariat à conclure avec l'Association «Groupe Sportif Figeacois » pour la rencontre se déroulant le 23 avril 2023 à l'occasion du 1/32^{ème} de Finale du Championnat de Fédérale 3,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires soit 3 600 € sont inscrits en section de fonctionnement du budget principal au compte 6238.

PRÉCISE que Monsieur Bernard LANDES, Madame Nathalie FAURE et Monsieur Gilles CROS ne participent ni aux débats ni au vote.

Voté par 22 voix POUR, 2 ABSTENTIONS (Mme GONTIER, M. JANOT)

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT CONCURRENT POUR L'INSTALLATION D'UNE GUINGUETTE ÉPHÉMÈRE SUR LE SITE DU SURGIÉ

La Ville de Figeac souhaite renforcer l'attractivité du site et développer les activités associées, tout en favorisant la cohabitation des différents usages (sport, tourisme, randonnées, animations, restauration, etc.), en préservant le patrimoine naturel et la biodiversité du site et en veillant au respect de la quiétude du lieu et des riverains.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-4 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques (CG3P), le présent appel à manifestation d'intérêt concurrent a pour objet l'installation d'une guinguette éphémère pour la saison estivale 2023 sur le site du Surgié.

L'objectif est de :

- Proposer une offre de restauration et de boissons, qualitative, locale et originale et selon une grille tarifaire accessible au plus grand nombre,
- Proposer des animations sportives et culturelle, l'idée étant de cibler des activités conviviales et accessibles à tous, en lien avec les acteurs du territoire, dans le respect du site et de l'ensemble de ses usagers.

L'autorisation d'occupation d'une durée de de 5 mois maximum, entre les mois de juin et octobre 2023 serait soumise à une redevance mensuelle de 500 € (si prise en charge des fluides par le porteur de projet) ou 1000 € (si prise en charge des fluides par la collectivité).

Monsieur le Maire : « L'idée est de faire en sorte que les figeacois puissent avoir une offre complémentaire d'animation et de restauration. Le but n'est pas la restauration mais bien d'animer et de permettre de manger en précisant dans le cahier des charges qu'il faut que ce soient des produits simples, accessibles et locaux. »

Mme GONTIER : « Effectivement, c'est important d'insister sur le caractère local des produits. Je vois que c'était donc possible de le mettre puisque nous avons demandé à ce que cela apparaisse dans la DSP du Surgié et cela n'a pas été possible. Donc voilà, deux poids deux mesures mais c'est une très bonne idée et c'est important que cela apparaisse. Cela supplée quelque chose qui n'a pas été demandé dans la DSP. Dans l'absolu c'est intéressant. Après, je pense que l'impact que cela peut avoir sur l'activité de la délégation n'est pas si simple à connaître mais c'est une bonne idée d'offrir un panel plus large aux figeacois. Ceci dit, on ne peut pas ne pas se faire la remarque alors que nous sommes fin avril. Par définition, pour faire une proposition début juin, cela a beau être un appel à manifestation d'intérêt, il faut une entreprise qui l'a déjà

calculé et qui y a déjà réfléchi sinon ce ne sera pas possible. Ce côté-là pose un peu question sur la manière dont cela va pouvoir faire l'objet de propositions par différents candidats. Cela arrive un peu tard pour une ouverture en juin. »

Monsieur le Maire : « On fait ce que l'on peut pour les délais car nous avons été contraints par le budget et nombre de dossiers. Concernant la DSP la question avait été posée au délégataire actuel de faire une guinguette puisqu'il y avait le fameux kiosque. Il le faisait au début de la première DSP et cela a été arrêté car il estimait que cela leur coûtait trop cher d'avoir du personnel à demeure dans ce kiosque. Il fallait faire les allers / retours avec la cuisine du restaurant pour le ravitaillement. Ils l'ont abandonné d'eux-mêmes mais la question avait bien été posée. De là à les obliger on revient dans notre débat de tout à l'heure. »

M. LANDREIN : « Nous ne comprenons pas très bien la démarche mais bon. Par contre, comment allez-vous trouver quelqu'un d'ici un mois ? Nous sommes fin avril et cela commence début juin. Sauf quelqu'un qui aurait déjà été choisi et qui serait déjà dans les starting-blocks serait capable, en un mois, à la fois de répondre et d'installer. C'est peut-être même lui qui a proposé le projet. Je ne vois pas d'autres solutions. Je ne vois pas un commerçant qui apprend cela ce soir être capable d'ici quinze jours de répondre à cet appel. »

Monsieur le Maire : « Effectivement, nous n'avons choisi personne mais vous vous doutez que nous avons une proposition. Il va répondre ou non car nous y avons mis un certain nombre de conditions et l'on revient à ce que nous disions sur la DSP du Surgié. Si l'on met la barre trop haute nous n'aurons personne. Nous ne risquons rien puisque nous n'avons pas fait d'investissement. Si nous avons un concurrent qui veut bien tenter l'expérience parce qu'il n'a aucune garantie en raison de l'absence d'étude de marché c'est bien. Si nous avons deux candidats, tant mieux. Comme nous le faisons juste sur la saison, peut-être que l'an prochain, si cela marche, ils seront trois à nous faire une proposition et nous aurons alors un vrai choix. L'idée est dans l'air. Elle nous a été proposée, on va voir si elle perdure. Peut-être que ce sera une réussite comme cela pourra être aussi un flop. »

Mme GONTIER : « L'étude de marché que j'évoquais tout à l'heure aurait pu servir pour cela aussi. Ce n'est pas la peine d'avoir lancé une activité pour faire une étude de marché. Cet appel va-t-il être publié de la même manière que la délégation de service public, dans quel délai et sur quel support ? »

Monsieur le Maire : « Sur la plateforme de marchés publics. C'est transparent pour tout le monde. Par contre, il n'y aura pas de publicité européenne comme pour la DSP du Surgié. Cela sera fait dans les meilleurs délais, certainement mardi prochain, le temps d'enregistrer la délibération. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

AUTORISE Monsieur le Maire à engager cet Appel à Manifestation d'Intérêt Concurrent,

APPROUVE le montant de la redevance à hauteur de 1500 €/mois,

CHARGE la commission communale des marchés publics de procéder à l'analyse des offres reçues et de formuler son avis auprès du Conseil Municipal.

Voté par 23 voix POUR et 4 ABSTENTIONS (Christine DELESTRE, Philippe LANDREIN, Philippe BROUQUI, Arnaud LAFRAGETTE)

AÉRODROME DE FIGEAC-LIVERNON - CRÉATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Dans le cadre du déploiement d'un réseau de borne de recharge pour véhicules électriques, réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération Départementale d'Énergies du Lot (FDEL), la commune de Figeac décide d'implanter une infrastructure de recharge sur le site de l'aérodrome de Figeac-Livernon.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 30 000,00 € H.T.

La participation financière maximale de la commune, calculée selon le barème départemental, s'élèverait à 4 500,00 €, nette de charges.

Je vous propose d'approuver l'accord préalable à conclure dans ce cadre avec la Fédération Départementale d'Énergies du Lot et, par voie de conséquence, l'implantation de cette infrastructure de recharge pour véhicule électrique.

Monsieur le Maire : « Je ne rentrerai pas dans le débat des véhicules électriques mais je constate que les bornes de recharge de la commune ont un taux d'occupation relativement élevé. La station de l'aire des Causse a été refaite et ils ont installé des bornes de recharges. Entre les deux il y a un vide et l'idée est de

pouvoir installer une borne sur l'aérodrome avec un partenariat avec la Fédération Départementale d'Électrification du Lot appelée maintenant Territoire d'Énergie. »

Mme GONTIER : « Juste une remarque. Ce n'est pas un montant très élevé et cela a du sens d'installer ce type de borne. Après, on est toujours sur l'aérodrome de Figeac-Livernon qui pour des raisons historiques dépend de la commune. Je pense que la commune sur laquelle l'aérodrome est implanté pourrait apparaître dans ce type de convention, ne serait-ce que sur le principe. »

M. LANDREIN : « Vous avez évoqué les performances des bornes locales. Serait-il possible de connaître le taux d'utilisation ne serait-ce que pour voir si, à un moment, il serait nécessaire de renforcer l'offre sur Figeac car il m'est arrivé de voir toutes les bornes occupées. Mais je suis sûr que vous êtes dans cette logique-là. »

M. BALDY : « Concernant les taux d'occupation de ces bornes, aucun problème. Je rappelle juste que ces bornes sont installées dans le cadre du Réseau Occitan qui s'appelle REVEO. Le premier schéma doit avoir 5 ans et lorsqu'on le compare au nouveau, on se rend compte que l'on n'est plus du tout dans les mêmes logiques et que les choses ont complètement changé. Évidemment le nouveau schéma est beaucoup plus ambitieux. Il y a 5 ans nous étions quasiment le seul département à avoir fait le choix de recharge rapide. Tous les départements qui avaient fait le choix de recharge accélérée sont en train de réinvestir pour changer le pack des bornes. Nous étions déjà un peu précurseurs alors que beaucoup n'y croyaient pas à l'époque. Quand je dis recharge accélérée je parle d'un système moins rapide que rapide. Il y a « lent », « accéléré », « rapide ». Il y a ensuite les super chargeurs pour lesquels il y a deux projets dans le département. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet de création d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques, pour un montant estimatif de 30 000,00 € H.T., réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la FDEL,

SOUHAITE que ces travaux puissent être programmés au cours de l'année 2023,

APPROUVE le choix du matériel, les conditions d'implantation ainsi que l'emplacement géographique établis par la FDEL (cf. Formulaire de renseignement d'Avant-Projet Sommaire),

S'ENGAGE à participer à ces travaux à hauteur de 4 500,00 €, cette participation étant nette de TVA, et à financer cette dépense sur le budget de sa collectivité,

S'ENGAGE à verser la cotisation annuelle des coûts opérationnels liés à la gestion et à la maintenance des infrastructures,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

LYCÉE CHAMPOLLION - CONVENTION DE PARTENARIAT À LA TENUE DU CONCOURS GÉNÉRAL NATIONAL D'USINAGE

Je vous propose de conclure une convention de partenariat avec le lycée Champollion de Figeac portant aide à la tenue du concours général national d'usinage session 2023 sur le site du Lycée dont la finale se déroulera du 22 au 26 mai 2023 à Figeac.

Le montant du soutien financier apporté par la commune dans ce cadre vous est proposé à hauteur de 250 €.

En contrepartie, le lycée Champollion de FIGEAC s'engage à faire mention de ce soutien sur tous les supports de communication et dans ses rapports avec les médias à l'occasion de la manifestation.

Monsieur le Maire : « Il s'agit d'élèves qui ont déjà été sélectionnés dans toute la France. Ce sont 6 finalistes qui vont venir sur Figeac et y rester deux jours. Certains viennent avec leur famille ou accompagnés par leur professeur. Cela met en avant, en plus, le savoir-faire technologique que l'on a sur Figeac. Je trouve donc qu'au niveau renommées industrielle et touristique il est intéressant d'accueillir pour 250 € cette finale. J'en profite pour remercier les enseignants du lycée Champollion qui se sont démenés pour l'organisation. »

M. LANDREIN : « Puisque nous sommes sur le sujet du lycée Champollion, avez-vous eu vent de ce projet de lancement de fusée qui devait se faire à Livernon et qui est a priori annulé ? »

Monsieur le Maire : « Oui. J'avais donné un avis favorable sur le principe sous réserve de l'avis de la

Direction Générale de l'Aviation Civile qui elle, n'a pas donné son accord. Cela impliquera l'arrêt de tout trafic d'aéronefs et pas que sur la zone de l'aérodrome puisque cela monte jusqu'à très haut. J'ai été le premier désolé à ce que cela ne puisse pas se faire. Ils ont trouvé une piste désaffectée en banlieue toulousaine du côté de Lasbordes où il n'y a pas d'avion qui passe à proximité. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, la conclusion avec le lycée Champollion d'une convention de partenariat pour l'année 2023,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2023 (article 65738).

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

SECTEURS MINIERES DE PLANIOLES - SYSTÈME D'INFORMATION SUR LES SOLS - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour donner suite à l'inventaire national des dépôts miniers, des études sanitaires et environnementales ont été menées par le bureau d'études GÉODERIS sur les secteurs miniers de Planioles (Planioles, Camburat et Figeac) et d'Asprières (Asprières, Felzins, Cuzac, Capdenac-Gare et Sonnac).

Des sondages réalisés sur des parcelles de ces secteurs miniers ont conduit à l'élaboration d'un rapport de porter à connaissance adressé aux propriétaires des parcelles sondées, aux communes affectées par le risque et au Grand-Figeac.

Les porter à connaissances transmis aux collectivités appellent des recommandations auprès des mairies concernant leur pouvoir de police en matière de sécurité, de salubrité et leur compétence en urbanisme. Ils invitent également les collectivités territoriales concernées à écarter de leurs documents d'urbanisme les zones classées dangereuses.

Ces études ont conduit l'État à l'élaboration de Secteurs d'Information sur les Sols (SIS) (Loi ALUR du 24/03/2014) en 2023 pour le Lot et en 2024 pour l'Aveyron.

Un SIS comprend les terrains où la connaissance de la pollution des sols justifie, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la sécurité, la santé ou la salubrité publique et l'environnement.

Les projets de SIS (uniquement département du Lot) pour les secteurs de Planioles et Asprières sont réalisés sur des parcelles dont les propriétaires ont autorisé le sondage.

Huit SIS sont portés à notre connaissance et concernent les communes de Figeac, Planioles, Camburat, Lissac et Mouret, Capdenac-le-Haut, Felzins et Cuzac.

Conformément au code de l'environnement, les collectivités sont consultées pour avis sur les projets de SIS et ont un délai de deux mois pour rendre cet avis.

Les propriétaires des terrains concernés sont aussi informés par courrier.

L'État organise une participation du public par voie électronique du 22/03/2023 au 22/04/2023.

Ainsi, la Ville de Figeac doit délibérer avant le 27 avril pour faire part de ses remarques aux services de l'État.

A la lecture des documents transmis, il est relevé la contradiction dans l'attitude de l'État. Ce dernier est normalement tenu d'imposer à la fin de l'exploitation minière la remise en état du site pour qu'il ne subsiste plus, sauf impossibilité technique, de nuisances. L'État a validé les procédures d'arrêt des exploitations minières et vient maintenant constater le fait que des nuisances subsistent

Il est relevé que les périmètres des études géotechniques et sanitaires comme ceux des SIS sont imprécis, non exhaustifs et sans préconisation. Concernant les parcelles des SIS, il revient au propriétaire de produire une attestation de compatibilité au PC ou PA garantissant la bonne gestion des risques en fonction de l'usage du terrain.

Il est relevé que la non-exhaustivité des parcelles impactées ne permettrait pas aux collectivités de s'assurer pleinement de la sécurité sanitaire des personnes dans ce contexte de connaissance des risques et en perspective du transfert de la responsabilité de l'État vers les collectivités via les documents d'urbanisme.

Il est relevé que la diffusion multiple (aérienne, par acheminement des matériaux, par ruissellement, par déplacement des déblais, réemplois de matériaux pollués, des sites de tests diffus...) des pollutions rend l'approche sanitaire difficile pour les collectivités contrairement à des pollutions ponctuelles précises.

M. SOTO : « Il s'agit de mines qui ont été exploitées début 1880 et qui ont eu une apogée dans les années 1920 et des années 1960 à 1967, année où elle a cessé de fonctionner définitivement. C'étaient des gisements de blinde, de sulfate de zinc, du plomb, quelques gisements mais très faibles argentifères et du baryum. Dans le temps elles ont généré des stocks, des sables de concassage, etc... toujours visibles entre autre en haut des Crêtes et sur Camburat. Elles ont donc généré une pollution de métaux lourds et de fines particules qui auraient été transportées par le vent sur un très large périmètre. Ce sont les usines Vieilles Montagnes qui transformaient ce minerai et en dernier lieu UMICORE groupe belge était propriétaire de ces mines. Dans les années 90-95, nous l'avons vu ici même en Conseil Municipal, UMICORE avait donné la responsabilité à l'État. Ce sont des accords qui s'étaient faits au niveau national également. L'État a pris en charge tout l'inventaire des dépôts miniers. Il s'agit ici d'une délibération prise concomitamment avec la communauté de communes et les communes concernées. »

Monsieur le Maire : « Voilà, c'est toujours pareil. La loi prévoit que le sous-sol n'appartient ni aux communes ni aux propriétaires de la surface mais que c'est l'État qui en a la gestion sauf quand cela les arrange où ils s'en déchargent et renvoient, comme d'habitude, aux maires en leur expliquant qu'il fallait qu'ils se débrouillent. S'il s'agissait simplement d'informer la population bien, mais que va-t-on faire du tas de sable en haut des Crêtes ? Est-ce que l'on va le bâcher pour protéger en cas de vent ? Heureusement, nous n'avons pas observé de dégâts sanitaires pour la population mais c'est une façon un peu légère de traiter les problèmes tout en venant nous chercher « des poils sur les œufs » parce que nous réalisons 11 déversoirs d'orage dans le Célé. Là par contre, les sanctions sont à la clef. Il y a donc deux poids deux mesures suivant que l'État est responsable, tout au moins qu'il prend la succession d'une pollution qu'il a autorisée et lorsque c'est nous. »

Mme GONTIER : « On est d'accord que le risque de valider ce type de démarche ce serait qu'une étape plus importante soit franchie par la suite et qu'après nous avoir demandé d'informer on nous demande de remédier. Effectivement, il ne faut surtout pas mettre le doigt dans l'engrenage. »

M. LANDREIN : « Il y a un vrai risque des responsabilités à terme. Il faut être clair. À partir du moment où des élus accepteraient de prendre ce type de responsabilité, on ne sait pas si dans 10, 15 ou 20 ans quelle pourrait être l'attitude d'un riverain qui se retournerait vers le responsable. Cela pourrait avoir des conséquences pour des communes comme la nôtre mais imaginez les communes plus petites comme celles de Camburat ou Planioles qui est vraiment directement concernée. Ne serait-ce que pour être solidaire de ces communes il est indispensable que l'on vote cette délibération. Je sais qu'il n'y aura pas de débat mais je voulais l'exprimer. »

VU ces exposés, le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

ÉMET un avis défavorable concernant ces projets de SIS,

S'INTERROGE sur le transfert de l'État vers les collectivités locales et/ou les propriétaires de la responsabilité du risque sanitaire dans un acte d'urbanisme, dans l'élaboration d'un document d'urbanisme ou dans la production de l'étude géotechnique des sols,

RAPPELLE que l'article L. 155-3 du Code minier dispose que « L'explorateur ou l'exploitant, ou toute personne assurant ou ayant assuré la conduite effective d'opérations d'exploration ou d'exploitation des substances du sous-sol ou de ses usages ou, à défaut, le titulaire du titre minier est responsable des dommages, y compris des dommages sanitaires et environnementaux, ayant pour cause déterminante l'activité d'exploration ou d'exploitation dès lors qu'elle est régie par le présent code.

Sa responsabilité n'est limitée ni au périmètre du titre minier, ni à sa durée de validité.

Le responsable peut s'exonérer de sa responsabilité en apportant la preuve d'une cause étrangère. Il peut également réduire ou supprimer sa responsabilité s'il démontre que le dommage est causé conjointement par l'activité minière et par la faute de la victime, consistant, notamment, en une abstention de prise en compte par cette dernière des recommandations émises par les autorités sanitaires. Dans les mêmes conditions et sous les mêmes limites que celles posées aux premier, deuxième et troisième alinéas, en cas de défaillance ou de disparition du responsable, l'Etat est garant de la réparation des dommages causés par ces activités (...) ».

ESTIME que les projets de SIS sont insatisfaisants dans leurs rôles d'information et de préconisation,

SOUHAITE que l'État finalise l'inventaire des pollutions, prenne en charge les pollutions constatées (dépollution et traitements des points primaires de pollution) et participe à l'information du public sur les risques sanitaires et environnementaux liés à ces anciennes activités minières,

SOULÈVE la question d'une information et de préconisations actualisées sur les risques d'effondrement liés à l'exploitation en souterrain.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

RÉALISATION D'UN BASSIN D'ORAGE CHEMIN DU MOULIN DE LAPORTE - PRÉSENTATION DE LA PROCÉDURE EN COURS ET AUTORISATION DE POURSUIVRE

La Ville de Figeac a signé le 7 juin 2021 un marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un bassin d'orage enterré chemin du Moulin de Laporte et ses réseaux avoisinants, avec le groupement d'entreprise Sud Infra Environnement et Sygma Ingénierie.

Le coût total du projet en phase avant-projet détaillé (études et travaux) s'élevait en 2021 à 4 627 225,92 € HT.

L'Agence de l'Eau a porté une attention particulière à ce projet en attribuant deux subventions :

- Opération A : Création d'un bassin d'orage : 1 407 945 € HT
Raccordement du bassin d'orage au réseau assainissement : 888 594 € HT
- Opération B Création d'un collecteur de transfert : 952 000 € HT

-Soit un total de 3 248 539 ,00 € HT de subventions accordées.

L'équipe de maîtrise d'œuvre constituée par le bureau d'étude Sud Infra Environnement et le groupe Sygma Ingénierie a finalisé le dossier de consultation des entreprises en ce qui concerne le lot 1 – Terrassement Génie Civil, le lot 2 – Equipements hydrauliques, électromécanique et instrumentations et le lot 3 – VRD et réactualisé les enveloppes projet.

Concernant le lot 1– Terrassement Génie Civil, l'évolution des prix dans ce secteur constatée entre 2021 et fin 2022 induit une augmentation des coûts d'environ 11 %. Par ailleurs, le géotechnicien ERC a remis courant décembre 2022 son rapport géotechnique qui induit la modification des pieux sécants avec un module forage passant de 150 à 200 Mpa ainsi que la réalisation de micro pieux sous le radier permettant d'ancrer l'ouvrage dans la roche mère.

Pour le lot 2 – Equipements, les évolutions des prix selon l'indice BT01 entre avril 2021 et septembre 2022 induit une augmentation des prix de 9 %.

Pour le lot 3, VRD, le collecteur de transfert en fonte a subi une évolution des prix de 60 % entre septembre 2021 et fin 2022. Les autres prix évoluent selon l'indice des prix TP10A de 10 % entre avril 2021 et septembre 2022.

De façon synthétique, l'évolution de l'enveloppe PRO subit une augmentation totale de 766 000 € HT.

Un courrier sollicitant la révision des aides octroyées en 2021 et 2022 pour le bassin et le collecteur afin de prendre en compte ces évolutions de prix indépendante de la maîtrise d'ouvrage a été adressé à l'Agence de l'Eau – Délégation de Rodez – le 25 janvier 2023.

Une consultation pour le marché de travaux relative à l'opération A a été publiée par voie dématérialisée le 1^{er} février dernier, sur le Portail Marchés-Publics.info, sur le Site internet de la Ville, dans La Dépêche du Midi, édition du Lot ainsi que sur Le Moniteur.

Le coût global d'opération s'élève à 5 186 837,43 € HT (opérations A et B).

Pour les travaux de l'opération A (création d'un bassin d'orage), est la suivante :

A.	Lot 1 Terrassement Génie Civil	2 195 884,86 € HT
B.	Lot 2 Equipements	516 833,29 € HT
C.	Lot 3 VRD	581 180,87 € HT

L'ouverture des plis le 3 avril 2023 a donné le résultat suivant :

Lot 1 – Terrassement Génie Civil :

ENTREPRISE	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
Entreprise 1	2 176 896,26	2 612 275,51
Entreprise 2	2 631 885,70	3 158 262,84
Entreprise 3	3 855 484,66	4 626 581,59

Lot 2 – Equipements hydrauliques, électromécanique et instrumentations :

ENTREPRISE	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
Entreprise 1	464 327,00	557 192,40
Entreprise 2	450 293,00	540 351,60
Entreprise 3	577 890,83	697 469,00
Entreprise 4	722 759,00	867 310,80

Lot 3 – VRD

ENTREPRISE	MONTANT € HT	MONTANT € TTC
Entreprise 1	509 805,80	611 766,96
Entreprise 2	634 781,30	761 737,56
Entreprise 3	665 189,00	798 226,80

Le Maître d'œuvre va procéder à l'analyse des offres d'un point de vue technique et financier.

Monsieur le Maire : « Il est toujours très difficile de se prémunir contre les aléas. Il y en avait eu sur la station de pompage et nous avons retenu celle qui faisait son affaire des aléas de chantier s'il fallait creuser plus que prévu ou plus de travaux que prévus nous n'aurions pas de surcoût à assumer. Il y a toujours une incertitude de savoir à combien de mètres se situe la roche en dessous du sol de façon à ce qu'il n'y ait pas de désordre ni que la cuve du bassin d'orage ne se mette à flotter en cas de crue du Célé. »

M. SOTO : « J'ajoute que ce matin ont surtout été abordés sur le point technique les problèmes de fondations. Il est bien évident que dans le passé récent, que ce soit pour la station d'épuration ou la station de pompage, on sait que dans cette vallée du Célé le socle est souvent très profond et l'on ne veut pas avoir de surcoût comme on a pu les avoir à d'autres moments. C'est très clair. Les trois entreprises s'engageaient sur les micropieux avec des techniques très affirmées. Je pense que l'entreprise qui a été retenue a tous les éléments et toute la palette au niveau des fondations spéciales. Cela semble fondamental puisqu'à cet endroit le Célé a déjà coulé. Il s'est déplacé et nous sommes sur une plaine alluviale où le socle se situe entre 8 et 12 mètres. Il faut savoir qu'un bassin d'orage de 1 650 m3 comme celui-ci représente plus de 2 000 tonnes sur un espace réduit. »

Mme GONTIER : « Vous avez bien borné la question des délais et des pénalités en cas de dépassement je suppose. »

M. SOTO : « Oui. Il y a les délais qui sont je crois de 16 semaines. »

Mme GONTIER : « Concernant la réunion publique sur le bassin d'orage, j'ai eu beaucoup de commentaires dessus où de nombreuses personnes avaient bien compris ce qui se passait et qu'elles avaient été très intéressées par la manière de le faire. Elles n'ont pas complètement perçu tout l'intérêt de réaliser ce bassin d'orage pour augmenter la qualité de l'eau que l'on peut avoir et je trouve qu'en termes de communication ce serait bien d'aller dans ce sens-là. Cela a été davantage perçu comme la volonté de se soumettre à une contrainte. C'est vrai, mais il y a quand même cet aspect qualitatif qui est intéressant et que je pense qu'il est important d'appuyer. Le côté technique a été très clair mais cet aspect n'était pas beaucoup ressorti et j'ai dû renforcer cela dans la discussion. »

M. SOTO : « Il faut dire aussi que nous sommes pas les seuls. Nous avons l'avantage d'avoir une très belle rivière qui est le Célé qui suppose des contraintes. Nous sommes allés à Rodez et Villefranche de Rouergue il y a quelques temps où a été réalisé ce type d'ouvrage. Il y en a d'ailleurs plusieurs à Rodez. »

Propos de Mme GONTIER inaudibles.

M. LANDREIN : « J'ai des questions chiffrées. Je ne dis pas qu'il y a une erreur mais sans doute que j'ai mal compris. Juste pour comprendre. J'ai un budget initial à 4 000 627 € et l'on rajoute 766 000 € sur une ligne. On nous dit que le total fait 5 186 000 €. Je voudrais savoir l'explication. »

M. SOTO : « La première phase comprendra également les déversoirs d'orage sur les carrefours qui sont à réaliser. Ce sont des travaux plus spécifiques. Il y en a pour 1 400 000 €. Le total réévalué se monte à la somme de 5 400 000 €. »

M. LANDREIN : « D'accord. Alors, nous n'allons pas faire la réunion MAPA puisque cela a été décidé mais je ne peux quand même que trouver les chiffres inquiétants. Quand je vois que trois entreprises répondent, et cela est valable pour tous les lots mais prenons le 1^{er}, il y a une entreprise qui fait une proposition à 2 176 000 € et une autre à 3 855 000 €. Je ne vais pas vous demander d'expliquer mais comprenez qu'il y a une double interrogation. Les entreprises qui ont la compétence pour répondre, ce n'est pas le maçon du coin qui peut le faire. Comment cet élément vous rassure ? »

M. SOTO : « Les techniciens ont pointé tout de suite cette différence énorme qui est du simple au double pour une entreprise qui n'est pas du secteur et qui vient de loin, peut-être avec d'autres types de tarifs où elle officie généralement. Tout a été passé au crible. Il y avait une autre entreprise locale qui était proche également mais qui est une entreprise nationale et qui nous a proposé ce tarif au double. »

M. LANDREIN : « Ok, je voulais juste que vous me rassuriez sur le sujet. Par contre, il y a un autre sujet sur lequel je ne suis pas rassuré. On va encore augmenter l'enveloppe qui aura encore des conséquences sur le prix de l'eau et de l'assainissement. À moins que vous ayez une information contradictoire, le réseau de chaleur va également avoir des conséquences. Si l'on fait les travaux énoncés nous sommes à plus de 3 000 000 €. On a appris que l'eau et l'assainissement allaient être transférés au Grand-Figeac. Je ne vous cache pas que je commence à être très inquiet pour les figeacois. Je suis allé comparer le tarif de l'eau par rapport aux communes environnantes et pour l'instant le tarif de l'eau est plutôt correct et même dans une tranche plutôt basse. Il ne faudrait pas qu'au travers de ces travaux on soit très au-dessus surtout si à l'issue de ces travaux pour le réseau de chaleur, et j'espère que vous êtes en train d'y réfléchir et peut-être de revoir votre position, que l'on ne soit pas obligé d'augmenter les tarifs de façon très conséquente dans les mois qui viennent. J'espère que c'est un élément que vous prenez en compte. C'est un élément que nous avons déjà évoqué ici. Le coût de ces investissements commencent à peser très lourd dans le portefeuille de nos concitoyens. Il est donc peut-être temps de mettre certains projets en attente afin d'éviter de se retrouver avec des tarifs complètement délirants dans quelques temps. »

M. SOTO : « Nous avons interpellé à ce sujet le Cabinet Horizon 21 qui nous a suivi depuis déjà une douzaine d'années. Nous lui avons introduit les nouveaux coûts (bassin d'orage et réseau de chaleur). Ils doivent nous rendre ces études sur les mois de juillet et août. Tout cela pour lisser dans la durée le prix de l'eau au m³ en sachant qu'il y a des emprunts de longue durée, que les travaux réalisés aujourd'hui auront des coûts pour les générations futures et vont être échelonnés. Je pense que l'on peut passer par un faible coût supplémentaire du prix du mètre cube. Bien sûr, tout cela sera mis dans le débat du transfert de compétence avec la communauté de communes. Nous avons la chance d'avoir un prix de l'eau moyen inférieur à la moyenne alors que d'autres réseaux autour de Figeac ont un coût supérieur et ont à réaliser tous les travaux que nous avons déjà réalisés. Lorsque nous refaisons 1 km de réseau nous avons beaucoup d'abonnés. Eux, ont peu d'abonnés au km et donc des surcoûts supérieurs. Le réseau de chaleur génère effectivement des travaux supplémentaires mais nous anticipons. Nous devrions refaire 2% du réseau et bien là nous allons mettre un coup d'accélérateur et refaire un réseau en 3 ou 4 ans alors que nous l'aurions refait en 10 ans, mais nous aurons cet avantage. »

M. BROUQUI : « Nous sommes toujours les premiers à grincer des dents lorsque l'on voit ce que prennent les bureaux d'études. Ce matin, nous y avons passé deux heures en commission. Objectivement, le travail technique qui a été fait est de très très haute qualité. Les services techniques municipaux ont également très bien travaillé. Je voudrais les féliciter car franchement, ce n'est pas évident. Là, nous sommes vraiment rentrés dans la technicité très précise. Le bureau d'études est assez pertinent. Nous avons même négocié des zones d'étanchéité supérieures. Tout cela est très technique et je voulais vraiment féliciter le groupe car cela demandait beaucoup de travail de par sa complexité. »

Monsieur le Maire : « D'où l'intérêt d'être à la commission d'appel d'offres et la commission MAPA pour voir tous ces détails. Merci pour les services. Je me joins à ce que vous venez de dire. J'ai eu un petit compte-rendu par notre directeur et effectivement, on comprend que c'est très technique et qu'il vaut mieux avoir des « sachants » même si cela a un coût. Nous sommes ici sur des choses que nous ne maîtrisons pas tous seuls. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

AUTORISE la poursuite de la procédure dont la transmission des entreprises retenues à l'Agence de l'Eau Adour Garonne et l'attribution des marchés de travaux,

DÉSIGNE Monsieur Bernard LANDES et Monsieur Antoine SOTO référents sur cette opération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents concernant cette opération.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

LIEU-DIT "HAUTEVAL" - RÉSEAU ÉLECTRIQUE - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE POUR DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, ENEDIS souhaite occuper un terrain situé rue de la Rode, faisant partie de l'unité foncière cadastrée F 0957, appartenant à notre commune.

Ledit terrain est destiné à réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Je vous propose d'approuver la constitution de la servitude à conclure dans ce cadre avec ENEDIS.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition à conclure avec ENEDIS,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention telle qu'annexée à la présente délibération.

Voté à l'UNANIMITÉ des présents et représentés.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire : « Je voulais vous faire part d'un courrier que j'ai reçu du Ministre des transports et dont vous aurez la copie. Vous vous souvenez que nous l'avions interpellé sur la desserte ferroviaire du Lot. On me demande à quoi cela sert que nous fassions des vœux. Et bien le Ministre répond. Je ne vous lis pas la totalité du courrier puisque vous l'aurez en copie. Nous avons une confirmation du programme de régénération des voies SNCF avec un calendrier et les montants sachant qu'il y a déjà eu 800 000 000 € d'investissement sur ces voies et qu'il en reste autant à faire. L'arrivée des nouvelles rames appelées « Oxygène » pour un montant de 450 000 000 € est prévue par l'État et est retardée pour des raisons industrielles et d'approvisionnement mais dont l'objectif reste que la totalité des rames soient en circulation pour la fin 2026. La modernisation essentiellement sur la voie entre Paris et Limoges est prévue pour 380 000 000 € financée au 2/3 par l'État qui permet de réduire le temps de parcours à 2H50 environ. Et bien écoutez, il faut le croire puisque le temps de parcours actuel est supérieur et bien davantage lorsque le train a du retard. On peut espérer qu'avec les améliorations sur la voie et sur le matériel on puisse réduire ce temps de parcours pour se rapprocher de la capitale. Je vous ferai la copie du courrier. »

M. LANDREIN : « Il y a de cela environ un an et demi nous avons voté, à la quasi-unanimité dans cette salle, une motion pour soutenir un de nos collègues commerçant qui avait subi des choses extrêmement désagréables. Sur les photos qui représentaient les personnes qui appelaient à faire le siège devant le commerce il y avait une personne très connue. Je ne vous cache pas que samedi matin, moi le figeacois depuis 22 ans, j'étais outré de voir ce monsieur sous la Halle vendre ses produits. Je sais que c'est la liberté et qu'il a repris sa place (on m'a déjà répondu là-dessus) mais je suis outré de voir que l'on puisse laisser quelqu'un comme cela. C'est tout de même quelqu'un qui, pendant des mois, a mis le bazar en ville en provoquant des manifestations le samedi matin. Il ne les a pas provoquées, il les a faites et il y a participé et, accessoirement, il a attaqué un de nos collègues et aujourd'hui il retrouve sa place comme si de rien était. Je le regrette infiniment. En plus, si ce monsieur avait tenu son stand tout le temps permettant au marché de continuer sa dynamique, à la limite je serai moins sensible mais en l'occurrence là, non seulement il retrouve sa place mais lorsqu'il était à son emplacement intermédiaire il n'y était quasiment jamais. Vous savez, souvent ces gens parlent d'injustice et bien là, moi je trouve cela particulièrement injuste. Quelqu'un qui a mis autant de bazar pendant des mois et des mois sur le marché on le retrouve sur un emplacement de premier ordre sur le marché. Je sais que ce que je dis ne sera pas très populaire mais je m'en « fiche » un peu. »

Monsieur le Maire : « Personnellement je comprends votre réaction et je ne pense pas que ce soit une question d'être populaire ou pas. On est simplement dans un État de droit et effectivement il y a des règles pour pouvoir être sur le marché. Le fait d'avoir des opinions politiques ou d'avoir été manifestant ne font pas

partie du règlement du marché. Heureusement que ce n'est pas non plus lié mais je comprends tout à fait votre position. »

Mme LUIS : « Effectivement, nous n'avons pas le droit de refuser quiconque pour ces raisons au risque d'être attaqués. »

M. LANDREIN : « Je connais les règles là-dessus. Je sais pertinemment qu'il a son emplacement et il le récupère. On est dans la légalité et il n'y a pas de débat. C'est plus le citoyen du samedi matin qui pendant des mois et des mois a vu les gens quitter le marché en raison de ces manifestations. Je n'ai personnellement rien contre les manifestations. Ils peuvent manifester sauf qu'à un moment, prendre à partie un commerçant parce qu'il exprime quelque chose de différent, nous étions tous à peu près d'accord pour dire que cela n'était pas logique. Je pense que vous l'acceptez intellectuellement même si vous ne pouvez l'accepter politiquement que des gens qui apprécient cette ville et qui se sont battus pour le commerce sédentaire et non sédentaire et qui voient ces personnes reprendre leur place soient très en colère. Mais je comprends bien que vous n'avez aucun moyen de répondre à ma sollicitation. »

Monsieur le Maire : « Rassurez-vous, nous ne faisons pas l'amalgame, ni politiquement ni intellectuellement. Je rappelle juste qu'autour de cette table il m'a aussi été reproché d'avoir écarté certaines personnes qui avaient également semé le bazar mais qui n'avaient pas le statut de commerçant et à qui j'avais donné un avis négatif pour aller sur le marché pour toute autre raison. Cela m'a permis d'avoir une discussion franche avec cette personne, ce qui a remis les pendules à l'heure. Il y en a d'autres avec qui l'on ne peut pas discuter et cela est plus compliqué. »

Mme GONTIER : « J'aimerais bien avoir un point sur la manière dont s'est déroulée la réunion avec les associations cet après-midi. »

Monsieur le Maire : « Il y avait 66 associations. M. BROUQUI étant présent et plutôt que ce soit moi qui vous donne un retour je lui demande de s'en charger. »

M. BROUQUI : « Beaucoup de monde était là. Il y a eu des explications que nous avons eues en amont et c'est pour cela que je ne suis pas intervenu car j'avais dit ce que je pensais avant ici. Je n'ai aucun doute qu'il y aura une oreille attentive sur les demandes qui ont été faites. Ce qui revenait le plus était le montant proposé et la façon maladroite du courrier qui a été adressé aux associations. Monsieur le Maire a répondu aux questions et a même anticipé pour certaines autres. Dans l'ensemble j'espère que cela va rentrer dans l'ordre et que ce sera abordable pour tout le monde. »

Monsieur le Maire : « Ils ont même eu la gentillesse de remercier la Ville pour tout ce qu'elle avait fait par le passé pour les associations et ont même applaudi le Maire en fin de réunion. »

Mme GONTIER : « C'était le sens de ma question. Je voulais savoir si vous aviez été applaudi. »

M. LANDREIN : « Pour finir sur un ton un peu plus sympathique, je voulais saluer la performance des clubs sportifs figeacois (et pas que pour le football puisqu'il y a aussi Capdenac). Il y a cette année de très belles performances de beaucoup de clubs. Concernant le rugby c'est vraiment une belle saison avec de belles performances et un bel état d'esprit. Concernant le football, nous leur souhaitons bonne chance le 6 mai prochain. Nous serons nombreux à les encourager pour qu'ils passent en finale et qu'ils aillent à Cahors. »

Mme GONTIER : « Pour finir j'ai un sujet encore plus sympa. Cela a été évoqué ce matin. Il serait important que l'on fasse rapidement un point lors d'une réunion de la commission municipale sur la situation du Surgié et de la renaturation du site. Je trouve que c'est encore plus sympa que d'encourager les associations sportives et cela nous ferait une belle soirée car il y a beaucoup de choses à dire. »

Monsieur le Maire : « On proposera au syndicat Célé Lot Médian, puisque c'est lui qui a la main, d'organiser cette réunion. Je clôture la séance et vous souhaite une bonne soirée. »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

La secrétaire de séance,

Anne LAPORTERIE